

O B J E T : Restauration de l'école de CHAMP FLEURI et de l'école du BRULE

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a obtenu sur la liste d'urgence de 1979 de constructions scolaires traditionnelles du 1er degré, l'inscription de différents aménagements cités ci-dessus.

Ces projets réalisés par les services techniques de la Ville ont été estimés à 265 000 Francs pour le BRULE et à 420 000 Francs pour CHAMP FLEURI.

Le financement de ces opérations pourrait s'établir de la façon suivante :

BRULE :

- subvention Education Nationale : 132 500 Francs
- participation communale : 132 500 Francs

CHAMP FLEURI :

- subvention Education Nationale : 210 000 Francs
- participation communale : 210 000 Francs

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs d'approuver le plan de financement de ces opérations.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE lit l'avis des Commissions : "FAVORABLE. Toutefois, cette opération n'a pas encore fait l'objet de déblocage de programme de la part du Ministère de l'Education. "

ADOPTE A L'UNANIMITE

UU - St-Denis le 9 Juin 1981
 P/le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 Rigueur : Didier Culliaux
 Paul Copier Certifié Copiarine
 P/le Préfet,
 Le chef de Bureau délégué
 Rigueur : Jacques d'Arco